



COMPTE RENDU CDAS DU 22 SEPTEMBRE 2020

M. GAULLIER donne quelques indications organisationnelles :

Avec le départ de la déléguée, le fonctionnement sera assuré par les 2 assistantes pendant le dernier trimestre, en attendant la réforme du pilotage des délégations annoncée en 2021 (circulaire en attente).

I. Approbation des PV du CDAS du 15 octobre 2019 et du 6 février 2020

- PV du CDAS du 15/10/2019 : adopté à l'unanimité.
- PV du CDAS du 06/02/2020 : adopté à l'unanimité avec rectification d'un chiffre (nombre de participants à la sortie au Parc Astérix).

II. Compte-rendu d'activité du service social

Informations d'actualités (nouvelle conseillère technique, rattachement du réseau du service social au bureau SRH3B (Santé et Sécurité au travail).

- Intervention sociale individualisée :

Public concerné : 2 922 actifs + 2 466 retraités.

Réceptions : 244 actifs + 18 retraités. Essentiellement catégorie C et à 87,26 % de la DGFIP.

32 % des demandes proviennent de signalements internes.

80 % font suite à un passage à demi-traitement.

Concernant le logement, la plupart des demandes visent l'obtention d'un logement meublé ou temporaire par les élèves de l'ENFIP.

Les AS travaillent en étroite collaboration avec le médecin de prévention, les RH, les OS, le psychologue et la CESF qui propose un soutien à la régularisation d'une situation financière dégradée.

Toutes les demandes d'aide financière ont été satisfaites, essentiellement pour le financement de charges courantes et le recouvrement d'un découvert bancaire.

Le secours alimentaire, qui revête un caractère exceptionnel, a été sollicité à 5 reprises (achat de produits de 1^{re} nécessité pour 150 €).

Il est noté que la MASFIP peut accorder un soutien complémentaire à ses adhérents.

- Interventions auprès de collectifs de travail :

Ces actions sont proposées par les ASS, notamment en cas de restructuration.

- Actions collectives :

Le 21/11/2019, au CFP de Meaux, une action de sensibilisation et d'échange « tabou le budget ? » a bénéficié à 6 agents (15 autres connus par le service social ont été invités mais n'ont pas pu être présents pour raison professionnelle).

III. Fonctionnement de l'action sociale pendant le confinement

Effectif concerné : 2 468 actifs + 1 792 enfants + 2 466 retraités.

La crise sanitaire a nécessité une nouvelle organisation de travail du service social, mais la continuité des services a été organisée avec si besoin un accompagnement individuel des agents.

IV. Audit sur le fonctionnement du réseau de l'action sociale

Réforme prévue en 2021 : une régionalisation du pilotage pour uniformiser les prestations entre les départements. M. GAULLIER indique qu'il pourra en résulter une perte d'autonomie du CDAS.

La GCT Finances publiques 77 est intervenue sur les termes du rapport d'audit qui dénigrent le rôle des OS locales et remet en cause leurs prérogatives dans la désignation des délégués départementaux de l'action sociale.

M. GAULLIER répond qu'il se peut qu'un transfert aux OS régionales se produise mais que rien n'est décidé et que nous devons attendre la fin du 1^{er} semestre 2021 pour en savoir plus.

Autre intervention sur l'efficacité en milieu rural d'une régionalisation en matière de berceaux.

La déléguée répond que le marché régional déjà en vigueur a été bénéfique.

V. Compte-rendu d'activité de la délégation

VI. Actions locales 2020

- Arbre de Noël

La déléguée présente les données suivantes :

Le contrat avec le prestataire a été signé pour 1 400 places fermes et un acompte de 6 510 € a été versé. En cas d'annulation par la DDAS, l'acompte pourra être reporté 2021 chez le même prestataire (sans impact de la régionalisation à venir). En cas d'annulation par le prestataire, avoir équivalent pour 18 mois.

Les 4 550 € à verser au titre du 2^e acompte seront perdus si l'annulation vient de la DDAS (avoir si annulation par le prestataire).

Les goûters n'ont pas été commandés pour des raisons sanitaires.

M. GAULLIER précise que les spectacles en Île-de-France sont limités à 1 000 personnes.

Au vu de la problématique, les OS demandent une suspension de séance.

A l'issue, les OS décident d'annuler le spectacle compte tenu de la situation sanitaire actuelle et prévisible et d'abonder de 18 190 € les chèques cadeau pour les enfants.

- Abonnements Bayard-Milan

Une relance a été effectuée (date limite : 30 septembre). La commerciale récupérera les chèques le 7 octobre.

Un point sera fait rapidement sur les abonnements.

- Consultations du psychologue

Sur proposition de la DDAS, le budget non utilisé pour l'avocate qui n'a assuré qu'une seule permanence en 2020 est transféré sur le poste du psychologue qui passe à 2 730 €.

- Permanence de l'avocate

VII. Projets pour le solde du CAL 2020

Il est décidé d'offrir un chèque culture de 10 € à chaque agent.

La commande passera par le même marché que pour les chèques cadeau avec NATIXIS-TITRES CADEAU (chèque dématérialisé rematérialisable en bon cadeau ou utilisable en billetterie). Il n'y aura pas de réduction, mais inversement pas de frais d'envoi.

Sur la question d'un éventuel déblocage de la réserve, la DDAS est pessimiste.

VIII. Questions diverses

- Deux restaurants (Savigny et école de gendarmerie de Melun) ne souhaitent plus accueillir les agents pour raisons sanitaires : mise en place de titres restaurant jusqu'à la fin de l'année.

En cas de besoins, la demande de titres restaurant doit être faite par le chef de service.

- Groupe de travail sur la restauration collective : reporté compte tenu du changement de délégué.

- Sur le départ de la DDAS, la CGT interroge sur son remplacement provisoire par les 2 assistantes : M. GAULLIER répond que le Secrétariat Général n'a pas autorisé une nouvelle sélection et que les assistantes seront co-déléguées.

- Prochain CDAS le jeudi 11 février 2021 (en présentiel si possible).